RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

France Travail

CCEFT.IA

SESSION #20
30 JUIN 2026

Pôle Ethique et Déontologie

01 Principes du contrôle de la recherche d'emploi (Rappel)

02 Evolution du dispositif CRE (ciblage et appui au contrôle)

03 Premiers résultats du CRE ciblé (algorithme de machine learning)

04 Analyse des biais statistiques (genre, âge, nationalité)

05 Perspective : utilisation de l'IA comme assistance au contrôle

06 Etude QVT

France Travail

COMMENT ÇA FONCTIONNE

Trois sources, une restitution, une décision humaine

CE QUE L'IA N'EST PAS

L'IA ne remplace pas l'analyse du conseiller CRE.

Elle vient consolider trois flux d'information hétérogènes — datamart CRE, entretien, dossier — en une restitution unique, que le conseiller analyse et valide.

CADRAGE

Besoins auxquels répond l'IA

__Le Datamart CRE__ restitue déjà une vue du dossier du demandeur d'emploi et suggère des motifs de clôture — qui restent à la main du conseiller. L'IA vient compléter ce socle.

Collecte & intégration

Récupérer les informations transmises pendant le contrôle pour enrichir l'analyse.

Analyse & synthèse

Croiser Datamart et investigations pour une synthèse claire et exploitable.

Gain de temps

Réduire significativement le temps de traitement des dossiers.

Harmonisation

Garantir un traitement homogène et équitable des situations.

Précision accrue

Intégrer tous les éléments pertinents pour personnaliser le contrôle.

Traçabilité

Renforcer la justification des décisions, notamment en cas de sanction.

Préparation des conclusions

Structurer et objectiver la synthèse du contrôle.

L'objectif

Un contrôle plus rapide, plus juste et mieux justifié — la décision restant toujours au conseiller.

CAP À TENIR

Ambitions du dispositif

Efficacité opérationnelle

- Plus-value sur les situations critiques (redynamisation, remobilisation)
- Clôture plus rapide des dossiers ne nécessitant pas plus d'investigation
- Conseiller recentré sur l'échange humain plutôt que la recherche d'info

Qualité & conformité

- Vision consolidée : datamart + entretien + examen de dossier
- Restitution traçable, horodatée et argumentée
- Détection des incohérences entre déclaratif et datamart/dossier

Trajectoire 2027 – 2030

- Cible de contrôles 2027 atteinte à effectifs constants
- Systématisation des contrôles à horizon 2030
- Une restitution qui qualifie la situation, pas seulement la résume

Déploiement & amélioration continue

- Extension au suivi de parcours et à la détection de signaux faibles
- Généralisation au réseau si le pilote en cours est concluant
- Boucle de retours conseillers pour affiner l'outil

VIGILANCE

Difficultés & freins à anticiper

Facteur humain

- Risque de dérive si les conclusions de l'IA ne sont pas vérifiées
- Acceptabilité conseillers : l'IA doit rester une aide, jamais le décideur

Données

- Qualité et fraîcheur du datamart
- Confidentialité et sécurité des données personnelles sensibles

Conformité & éthique

- Approbation préalable du DE à vérifier sur l'usage de ses données
- Perception par le DE de l'usage de l'IA dans le processus de contrôle (comprehension, acceptation, voies de recours ...)
- Biais algorithmique sur un cas sensible : équité, RGPD, explicabilité
- Gouvernance : qui valide et audite les recommandations de l'IA ?

Technique & produit

- Intégration de 3 systèmes hétérogènes, disponibles en temps réel
- Calibrage du niveau de restitution : ni trop synthétique, ni trop détaillé